461

Première Année. — N° 98 CINQ CENTIMES Samedi 3 Décembre 1881

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Lyon, Rhône, Loire, Ain, Isère, Saône-et-Loire.	5	10	18
Hors de ces Départements	8	16	30
Etranger (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

Lyon — 8, Rue des Marronniers, 8 — Lyon

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort

A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, 10, place de la Bourse

Bureaux de Vente : 14, Rue QUATRE-CHAPEAUX

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1993

Election législative du 4 Décembre

CANDIDAT

DU

COMITÉ ÉLECTORAL

DES

Républicains radicaux socialistes

de la 3e Circonscription

Élu en Réunion publique

ALPHONSE HUMBERT

POMPES FUNÈBRES

Il y a des candidatures qui ressemblent aux champignons ; elles poussent en une nuit. Le Comité central a mis la main sur un nouveau champignon, je veux dire sur un nouveau candidat : M. Lagrange.

Le plus surpris de ce choix, ce n'est pas le faubourg, ce n'est pas nous non plus ; c'est M. Lagrange. Il ne s'attendait guère à être candidat ; les pompes funèbres n'ont jamais mené à la députation. On l'a proclamé, il est abasourdi du coup, il laisse faire : l'étonnement lui ôte le moyen de rien empêcher.

Les choses les plus tristes ont leur côté gai ; d'une grave page d'histoire électorale, il plait au Comité central de faire une comédie de Labiche. Envisagée sous ce point de vue, la politique devient la chose la plus étourdissante de la terre. Nous avons connu, jadis, aux Célestins, un artiste de drame. Ce pauvre cabotin avait toujours des rôles lugubres ; les auteurs lui abandonnaient le soin de faire pleurer ; et pourtant il ne pouvait ouvrir la bouche sans faire rire. Les phrases les plus sérieuses, sur ses lèvres, devenaient grotesques. Le Comité central nous rappelle cet acteur. Il vient de jouer la plus pitoyable comédie qu'il soit au monde, il a été lamentable : il doit prendre un nouveau candidat. Désolé, il choisit M. Lagrange. Et la foule, qu'il croyait attendrir, loin de prendre pitié de son infortune, rit joyeusement de l'aventure.

M. Lagrange, qui fut « jadis typographe, puis correcteur, puis journaliste avant d'arriver aux hautes fonctions qu'il exerce » est peut-être un très digne homme ; mais il accepte, sans trop s'en douter, le rôle de paravent. Il fallait sacrifier quelqu'un ; l'esprit de sacrifice n'est pas chez tous. M. Lagrange est de mœurs simples ; bonhomme au fond, à coup sûr naïf : on a choisi M. Lagrange.

Il n'a rien fait qui vaille la peine d'être dit ; nous ne le citons que pour mémoire. C'est l'homme paisible qui, ayant l'habitude de vivre avec les morts, ne s'inquiète guère des faits et gestes des vivants. Sans passé politique, sans opinion arrêtée, sans programme précis, et employé des pompes funèbres, M. Lagrange est le candidat du désarroi.

Mais M. Lagrange est fonctionnaire — partant candidat officiel. N'a-t-il pas été nommé en effet par un fonctionnaire à la nomination du ministre de l'intérieur ?

Dès lors, quelle garantie d'indépendance peut-il offrir ? Quelle certitude même avons-nous, que son intervention dans la lutte électorale ne lui a pas été commandée par ceux dont il dépend ?

Ainsi candidat *in extremis* et candidat officiel, tel est M. Lagrange ; aux yeux des opportunistes, il ne doit avoir qu'un mérite vrai : celui de savoir merveilleusement commander un convoi.

C'est le dernier acte de la comédie : le dénoûment est prévu quoi qu'il soit encore au fond des urnes. Ce n'est certes pas le nom de M. Lagrange qui en sortira. Il sera battu ; sa tristesse s'en augmentera, il n'en sera que plus intéressant pour jeter aux intimes du Comité central, cette phrase banale : « Messieurs de la famille ! »

C'est assez rire. Il se passe au dehors des choses sérieuses. La Chambre devient de plus en plus servile. Dans la séance d'hier, il ne s'est trouvé qu'une cinquantaine de membres pour repousser le projet de loi sur les crédits supplémentaires. Plus de trois cents députés, par un patriotisme mal compris ou par une complaisance coupable, ont laissé entre les mains de M. Gambetta la carte blanche des affaires tunisiennes. C'est un spectacle lamentable.

Plus que jamais nous manquons d'hommes d'énergie, de conviction, au jugement sévère et à l'esprit prompt capables de ne point se laisser entraîner par la faconde méridionale du chef de l'opportunisme. Nous n'avons appuyé le citoyen Humbert que parce que nous le croyons l'homme d'une grande tâche ; les réunions publiques l'ont acclamé : c'est le tribun populaire, net, vif et précis.

La Guillotière ne se déjugera point : elle fera triompher la cause du radicalisme et du socialisme en la personne du citoyen Humbert, et elle condamnera, sans appel ce Comité central qui dans son amour pour les pompes funèbres, consentirait à enterrer la République.

Georges Letellier

Au moment de mettre sous presse, on nous remet une lettre de M. Lagrange. On la lira plus loin. M. Lagrange a donné sa démission. Nous le déplorons, car nous croyons fort que les électeurs ne lui donneront pas, en échange de l'emploi qu'il perd, le mandat qu'il sollicite.

Il ne nous est jamais venu à la pensée de reprocher à M. Lagrange d'avoir été le collaborateur de M. Portalis : nous répondions tout simplement à une note parue la veille dans le *Lyon Républicain*. Avoir été rédacteur en chef du *Peuple Lyonnais* et du *Censeur* n'a rien que de très honorable pour un républicain et, loin d'en blâmer M. Lagrange, nous l'en félicitons.

G. L.

A NOS AMIS

Ce soir à 8 heures, réunion publique à l'Elysée.

On nous assure que le comité central est résolu à s'y rendre avec son candidat.

Citoyens, soyez tous ce soir à l'Elysée.

Prenez garde aux manœuvres de la dernière heure.

A Monsieur Lagrange

De nombreux électeurs nous prient d'adresser à M. Lagrange, la question suivante :

M. Lagrange a quitté, il y a peu de temps, le mandat gratuit de conseiller municipal, pour accepter, d'un préfet-maire, des fonctions convenablement rétribuées.

M. Lagrange, député, quitterait-il, au bout de peu de temps, sa place à la Chambre des députés, si des fonctions officielles, mieux rétribuées, lui étaient offertes ?

Les électeurs de la Guillotière peuvent le craindre, et voilà pourquoi ils se garderont d'arracher M. Lagrange à un poste de fonctionnaire pour lequel il a montré un si vif attachement.

LE GROUPE RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

DU 14e ARRONDISSEMENT DE PARIS

Au Comité socialiste de Lyon

Paris, 1er décembre 1881.

Citoyens,

Le groupe républicain socialiste du quatorzième arrondissement de Paris vous remercie d'avoir choisi pour candidat le citoyen Alphonse Humbert. A l'hypocrisie opportuniste qui arbore le drapeau du socialisme pour fausser les élections, vous opposez la loyauté et la sincérité d'un citoyen énergique qui ne connait ni les défections, ni les compromissions. La lutte que vous soutenez à Lyon est celle que nous avons soutenue à Paris. Votre victoire sera notre revanche, nous vous adressons toutes nos félicitations.

Vive la République démocratique et sociale.

Les Délégués,

E. Bergerol, A. Roucheron.

Siège social : 7 bis, avenue d'Orléans.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 2 décembre.

La Prorogation

La prorogation des Chambres aura probablement lieu le 10 décembre.

Discussion des Crédits au Sénat

Ce sera M. le duc de Broglie qui, au Sénat, tiendra tête à M. Gambetta dans la discussion des crédits supplémentaires pour l'expédition de Tunisie.

Il se pourrait que le triomphe de M. Gambetta au Sénat fût moins facile qu'à la Chambre des députés.

Les bureaux de la Chambre

La Chambre a procédé hier à l'organisation de ses bureaux.

Les présidents nommés sont :

MM. Rameau, Lepouzé, Esnaut, Daron, Plessier, Fourcand, Martin, Nadaud, Hippolyte Faure, Latrade, Guichard, Dutas.

Les secrétaires sont : MM. Benoist, Gerville-Réache, Francis Charmes, Saiut-Romme, Adrien Bastid, Labuze, Fréry, Morel (Manche), Péraldi, Edmond Robert, Pelisse.

Conseil des Ministres

Vu l'heure tardive à laquelle s'est terminée la séance de la Chambre, hier, et la fatigue de M. Gambetta, il n'y a pas eu de conseil des ministres aujourd'hui.

Le général Chanzy

Le président du conseil a remis ce matin, au général Chanzy, ses lettres de rappel.

Le général Chanzy retournera prochainement à Saint-Pétersbourg, en passant par Berlin où il résidera quelques jours.

L'entretien de MM. Gambetta et Chanzy a été très cordial ; le président du conseil a offert au général, le commandement important de l'armée de la région de l'Est.

L'acceptation du général Chanzy est probable.

M. Cassagnaux

M. Cassagnaux, ex-attaché au cabinet de M. Fallière, sera nommé prochainement secrétaire-général de l'Allier.

Les Crédits supplémentaires

M. J. Simon, combattra au Sénat, la demande de crédits supplémentaires pour la Tunisie.

Cela promet une séance curieuse, si ce duel oratoire à lieu entre MM. Simon et Gambetta.

La Commission d'initiative parlementaire

La commission d'initiative parlementaire se compose de MM. Lemonnier, Achard, Cirier, Neveux, Hugo, Dreux, Ferrary, Cantagrel, Dusoller, Massip, Labuze, Marion, Martin Nadaud, Escarguel, Duvaux, Rouvier, de Marcère, Rubillard, Couturier, Armez, Marcou, Duchasseint.

La Commission du buget de 1883

La nomination de la Commission du budget de 1883 aura lieu aussitôt le dépôt par le gouvernement du projet de la fixation de ce budget, au commencement de la session de janvier.

Il est question de la nomination de M. Ferry, comme président de cette commission, surtout après les félicitations cordiales qu'a reçues, hier, M. Ferry de M. Gambetta, à la suite du vote des crédits et le long entretien qu'ils ont eu dans les couloirs à l'issue de la séance.

LES JOURNAUX

Paris, 2 décembre.

— Le *Voltaire* dit que la journée d'hier a été bonne pour la République ; encore deux séances pareilles et l'état-major de M. Clémenceau sera réduit à quinze membres.

— La *République française* dit que la journée d'hier est excellente à tous les points de vue : l'influence du cabinet s'établit, une majorité se constitue et accrit ses forces. On peut dire aujourd'hui que la République française a un gouvernement.

— La *Justice* et le *Rappel* disent que la séance est la justification indiscutable de ceux qui ont condamné l'expédition tunisienne.

— Les *Débats* disent que M. Gambetta a parlé avec une véritable éloquence et un grand sens politique.

— Le *Gaulois* constate que M. Gambetta a parlé en termes excellents et avec beaucoup d'autorité et de mesure.

— La *Paix* déclare que le vote de la Chambre est une nouvelle ratification du protectorat tunisien et l'acceptation de la politique en résultant.

Le *Soleil* dit que nous serons toujours au premier rang des défenseurs de la religion ; mais nous serons d'autant plus forts que tout le clergé se renfermera davantage dans sa mission apostolique.

Le *Siècle* dit que la coalition monarchique ne peut inspirer aucune confiance au pays.

Le *Parlement* estime que M. Gambetta n'a pas dit clairement l'intention du gouvernement relativement à la Régence de la Tunisie.

L'*Union républicaine* félicite M. Gambetta d'avoir indiqué la voie politique de la nation.

L'*Intransigeant* dit que la Chambre aurait pu mettre à néant les attestations de Gambetta.

Le *Figaro* constate le grand succès qu'a obtenu Gambetta.

Le *Triboulet* regrette que la Chambre ait sanctionné l'imprudence du traité du Bardo.

RÉUNION

DE

l'Alliance socialiste républicaine

DE PARIS

Paris, 2 décembre.

La réunion plénière des groupes de l'Alliance socialiste républicaine a eu lieu hier, 5, rue Croix-des-Petits-Champs, sous la présidence du citoyen Lucipia.

Le secrétaire du conseil fédéral expose les motifs de la réunion.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Pichon, Gelez, Verséjoux, Fontaine, Barrois, de laquelle il ressort que le citoyen Jourde a mérité un blâme pour avoir accepté le patronage du Comité central opportuniste, mais qu'il faut l'entendre avant de prononcer un jugement définitif, le citoyen Allavoine fait observer qu'il faut poser la question sur son véritable terrain.

« Le citoyen Jourde, en acceptant le patronage d'un comité opportuniste, a-t-il oui ou non manqué à son devoir envers l'Alliance socialiste républicaine dont il est un des fondateurs ?

Les citoyens Fontaine, Jacquin, Collin, Gelez, appuient cette déclaration.

Le citoyen Pichon dit que le citoyen Jourde devra être jugé très sévèrement, mais seulement après avoir été entendu.

La discussion s'engage alors sur ce point :

« L'assemblée votera-t-elle un blâme « sur les faits antérieurs, se réservant « le droit d'apprécier la conduite du ci- « toyen Jourde dans une réunion géné- « rale des groupes, où il donnera des « explications sur sa conduite ? »

La majorité des membres présents sont pour l'affirmative ; les citoyens Pichon, Gelez, Jaquin, Ramat, Labarre, Allavoine, Verséjoux, Potel, parlent en ce sens.

En conséquence, l'assemblée adopte, à la majorité moins cinq voix l'ordre du jour suivant :

« Considérant que l'attitude étrange du citoyen Jourde acceptant à Lyon la candidature sous le patronage d'un comité opportuniste, fait un devoir à l'Alliance socialiste républicaine de demander au citoyen Jourde les explications les plus précises ;

« Considérant que malgré le désistement tardif du candidat du Comité central, la nécessité de ces explications subsiste plus que jamais ; l'Alliance socialiste républicaine, réunie en assemblée plénière le 1er décembre, blâme énergiquement le citoyen Jourde d'avoir accepté le patronage d'un comité opportuniste et décide qu'elle attendra le retour du citoyen Jourde pour prononcer définitivement son verdict.

« Le conseil fédéral reçoit mandat de convoquer, à cet effet, une prochaine assemblée générale de tous les adhérents de l'Alliance socialiste républicaine.

« Signé : Lucipia, Alavoine, Gelez, Fontaine, Pichon. »

LA PRESSE PARISIENNE

ET

L'ÉLECTION DE LYON

Paris, 2 décembre.

Extrait de la *Justice :*

Nous n'avons jamais douté du succès de notre ami Alphonse Humbert dans la troisième circonscription du Rhône. Il était impossible que les électeurs radicaux de Lyon se méprissent sur le sens des candidatures qui étaient posées. Mais il ne faut pas que le désistement de Francis Jourde, que nous avions prévu dès le premier jour, rende moins éclatant le succès du candidat du comité radical-socialiste. Il ne faut pas que les électeurs se désintéressent d'une lutte dont l'issue est désormais certaine. Nous ne saurions trop les engager à éviter toute abstention.

On connait Alphonse Humbert. Son talent incontesté d'orateur lui assure d'avance un rôle important à la Chambre. Personne plus que lui n'est désigné pour représenter cette vaillante population lyonnaise, si profondément démocratique et si passionnément attachée aux principes reniés par les pseudo-radicaux.

L'élection d'Humbert ne sera pas seulement une victoire pour la démocratie radicale et socialiste, ce sera la revanche du suffrage universel sur ceux qui, en se servant du nom de Jourde, éclairé maintenant sur leurs agissements, n'avaient d'autre but que de tromper les électeurs dont ils voulaient faire les instruments de la politique gouvernementale.

S. P.

Extrait de la *Vérité :*

Nous publions plus loin le compte rendu de la réunion où M. Francis Jourde, sur la lecture d'une dépêche annonçant le désaveu imminent qui allait lui être infligé par ses amis de l'Alliance socialiste radicale, s'est spontanément désisté de la candidature opportuniste qu'il avait acceptée et a, du même coup, frappé au cœur le comité qui la lui avait offerte.

Le comité dit central de Lyon est cette fois mort et bien mort. Il ne sera plus désormais qu'une légende malsaine et n'éveillera plus que le souvenir d'un joug déshonorant trop longtemps supporté par la grande ville qui avait de tout temps marché à l'avant-garde de la démocratie. Il succombe victime de ses méfaits, de ses trahisons, de ses indignes menées. La boue qu'il a essayé de jeter sur M. Bonnet-Duverdier, comme sur tant d'autres parmi les républicains, a fini par l'engloutir.

Le désastre de la politique gambettiste à Lyon est complet. La vaillante cité que le chef de l'opportunisme avait réussi à placer sous sa domination lui échappe pour toujours. C'est un évènement considérable, qui ne tardera pas à porter ses fruits.

P. L.

∴

Nous lisons dans le *Lyon Républicain* :

« De tous les organes intransigeants de Paris, c'est la *Vérité*, de M. Portalis qui soutient avec le plus d'acharnement le candidat de l'*Alliance*, le citoyen Humbert.

« M. Portalis lui-même est en ce moment à Lyon pour travailler en personne, sans doute, à la réussite du candidat de l'*Alliance*. »

Il est inexact que M. Portalis soit à Lyon en ce moment. Il a quitté Lyon le 7 novembre, après avoir applaudi l'éloquent discours d'Alphonse Humbert à l'Alcazar, et il n'y est pas retourné depuis.

A part cela, l'information du journal lyonnais est absolument exacte. Il est certain que tous les vœux de la *Vérité* et de son directeur politique sont pour le succès de la candidature patronnée par l'*Alliance*. Il faut être rédacteur du *Lyon-opportuniste* pour s'en étonner.

ANNIVERSAIRE

DE LA

BATAILLE DE CHAMPIGNY

Paris, 2 décembre.

L'anniversaire de la bataille de Champigy se célèbre aujourd'hui par une double cérémonie, une religieuse et l'autre civile.

A dix heures, une messe a été dite à l'église de Champigny par le curé de Joinville-le-Pont. L'absoute a été donnée par le curé de la paroisse.

A cinq heures et demie, les membres du groupe fraternel des combattants de Champigny se sont réunis sur la place de la Bastille, pour se rendre en corps au monument érigé sur le plateau de ladite commune.

Quelques sénateurs et députés faisaient partie du cortège. Des couronnes d'immortelles étaient portées par des citoyens. Sur l'une d'elles on remarquait ces mots : *A nos Compagnons d'armes, les combattants de Champigny. 1881.*

Plusieurs discours ont été prononcés par M. Prévost, par M. Rousseau, maire de la commune, etc.

Le soir, un banquet fraternel a réuni les combattants de Champigny dans les salons Notta, boulevard Poissonnière. Quelques députés avaient été invités à cette fête patriotique qui était présidée par M. Lockroy.

INTÉRIEUR

Paris, 2 décembre.

PROCÈS CHALLEMEL-LACOUR

M. Challemel-Lacour a assigné l'*Intransigeant* devant le tribunal civil de la Seine pour le 22 décembre. Il lui réclame 20,000 francs de dommages-intérêts.

SOCIÉTÉ ANTHROPOLOGIQUE

La Société anthropologique a ainsi renouvelé son bureau : docteur Thulié, président ; docteurs Proust et Hamy, vice-présidents.

M. ALFRED ASSOLANT

M. Alfred Assolant nous prie de remercier cordialement en son nom les journaux républicains et ses nombreux compatriotes de la Creuse qui l'ont invité à solliciter le mandat de député devenu vacant par la mort si regrettable de M. Amédée Le Faure.

Il est profondément touché de ces marques d'estime et de sympathie, mais il n'a pas l'intention de se présenter aux élections prochaines.

LES BROCHURES CLÉRICALES

M. Gougeard va interdire les brochures cléricales dans les établissements de son département.

RÉUNION DE L'ALLIANCE SOCIALISTE

La réunion de l'Alliance socialiste républicaine a blâmé M. Jourde d'avoir accepté le patronage du comité central de Lyon.

LA CANDIDATURE DEVÈS

L'*Union républicaine* s'indigne contre M. Devès, ministre de l'agriculture, qui, élu, aux dernières élections, député de Béziers, vient de donner sa démission pour se porter à Bagnères, sous le patronage de M. Constans, contre M. Hubbard, candidat de l'*Union Républicaine*.

LES RÉCEPTIONS DES PRÉFETS

M. Waldeck-Rousseau, achèvera de recevoir samedi et dimanche les préfets des départements ou auront lieu les élections sénatoriales. Ceux qui ont été reçus, confirment la prévision des résultats favorables aux républicains.

LES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS DU NORD

Une réunion des députés et des sénateurs du Nord a eu lieu au bureau du Palais Bourbon.

Elle a décidé de demander de joindre à la discussion des divers traités de commerce qui sont actuellement en voie de conclusion un examen en bloc, permettant seul de déterminer la valeur de la clause relative au traitement de la nation la plus favorisée.

LES RÉCIDIVISTES

Le gouvernement, dans le projet de la loi sur les récidivistes, supprimera la surveillance de la haute police, et établira une distinction entre les récidivistes de crimes à crime et de délits à délit.

LE DINER DIPLOMATIQUE

On fait de grands préparatifs au quai d'Orsay, relatifs au diner que M. Gambetta offrira demain soir au corps diplomatique ; une grande réception suivra le diner.

M. BARDOUX

M. Bardoux vient de déclarer qu'il refuse la candidature sénatoriale dans le Puy-de-Dôme.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 2 décembre.

La rentrée des troupes

Le bruit court que la majeure partie des troupes rentrerait en France dans une quinzaine de jours ; on ne laisserait en Tunisie que deux divisions seulement : une à Tunis commandée par le général Japy, la seconde à Sousse par le général Logerot.

La colonne Delebecque

Tunis, 2 décembre.

La colonne Delebecque est arrivée à Aïn-Sesfa le 28 novembre.

La soumission de la tribu des Ahmours est presque complète.

Une dépêche du général Saussier, datée de Gafsa, 29 novembre, dit que la plupart des dissidents ont été rejetés au-delà des chotts ; mais un groupe retiré dans les massifs montagneux, à 60 kilomètres Est de Gafsa, a accueilli à coups de fusils les détachements envoyés en reconnaissance.

Quatre bataillons et une batterie, sous les ordres du général Gislain, avec la cavalerie du général Bonie, ont été envoyés alors contre les insurgés, qu'ils ont atteints après deux jours de marche.

Les troupes ont occupé, après une canonade, le village fortifié d'Elaï-Acha, et ensuite le village des Ouled-Boussaad.

L'ennemi a subi de grandes pertes.

Nous avons eu un mort et quatre blessés.

ÉTRANGER

ITALIE

L'abordage du « Rhonda »

Rome, 2 décembre.

Voici de nouveaux détails sur l'abordage du vapeur anglais *Rhonda* et du vapeur français *Alsace-Lorraine* devant Messines :

L'abordage a eu lieu à trois heures du matin. Le temps, heureusement, était magnifique et l'équipage français a pu se réfugier tout entier à Messine sur sa propre chaloupe.

Le capitaine du port a expédié, dès hier, son rapport à Rome ; les dépositions recueillies sont divergentes.

RUSSIE

Le retour De l'Empereur

St-Pétersbourg, 2 décembre.

Le *Daily-Telegraph* annonce qu'à la suite de l'attentat contre le général Tcherevine le retour de l'empereur à Saint-Pétersbourg est indéfiniment ajourné.

Le bruit court que le général Ignatieff est destitué, et qu'il aurait pour successeur M. de Kohansly.

M. de Giers

M. de Giers serait nommé ambassadeur de Russie, à Berlin et M. Sabouroff, à Paris.

M. de Novikoff

Le *Standard* dit que M. Novikoff serait appelé de Constantinople à Saint-Pétersbourg pour occuper une haute position.

LOI SUR LES ENTERREMENTS CIVILS

Paris, 2 décembre.

M. E. Brousse a déposé un amendement à la proposition de loi de M. Chevandier et de plusieurs collègues sur les enterrements civils.

Voici les deux premiers articles de cet amendement :

Art. 1er. — A partir de sa majorité, toute personne qui mourra sans avoir fait connaître sa volonté relativement au caractère civil et religieux de ses funérailles, sera inhumé civilement, sans l'assistance d'un culte quelconque. Le mari ne peut en aucun cas faire prévaloir sa volonté sur celle de sa femme, et réciproquement.

Art. 2. — Toute personne qui n'aura pas atteint sa majorité sera inhumée suivant la volonté du père. Le même droit appartient à la mère devenue veuve, ou remariée, ou séparée de corps ; pour les orphelins de père et de mère, ce droit revient au tuteur.

Société des Enfants Nouveaux-Nés

Paris, 2 décembre.

Le journal *La Femme*, publie les statuts d'une nouvelle société : Celle des Enfants Nouveaux-Nés. Nous extrayons de ces statuts l'article 2, à titre de curiosité :

« La Société a pour but : 1° De prévenir les infanticides en accueillant dans la maison des nouveaux-nés l'enfant, quelle que soit sa religion, l'origine de sa naissance, et en l'élevant gratuitement jusqu'à l'âge de 3 ans ; 2° De permettre à la mère qu'une gêne momentanée ou tout autre cause oblige à se séparer de son enfant, de s'intéresser à lui et de le voir aussi souvent qu'elle le pourra ; 3° D'aider à la malheureuse mère qui se trouve sans ressources en lui procurant du travail ou un emploi.

« La Société a aussi pour but de faire de la Maison des Nouveaux-Nés une école de la mère où les jeunes filles par leurs fréquentes visites aux enfants pourront s'initier aux soins à donner à ces petits êtres et d'éveiller chez la petite fille le sentiment de la solidarité en la faisant s'intéresser à un pauvre enfant dont elle deviendrait la petite mère adoptive. »

Pour le service des dépêches
Allain LANDREC.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

L'ÉLECTION DE LA GUILLOTIÈRE

RÉUNION DU GRAND-TROU

Un très grand nombre de citoyens avaient répondu à l'appel du Comité électoral des républicains radicaux-socialistes.

La salle est comble, et, comme à l'Elysée, comme à la réunion de Montchat, comme à la réunion de Villeurbanne, l'entrée du citoyen Humbert est saluée par une longue salve d'applaudissements.

Le bureau est immédiatement constitué.

Le citoyen Filleron, élu président, refuse cet honneur et motive son refus, en disant qu'il est préférable que cette réunion soit présidée par un citoyen habitant le quartier.

Sont nommés : les citoyens Chotelet, président ; Vaganay et Blache, assesseurs, et Bernard, secrétaire.

Le président ouvre la séance en appelant à la tribune les candidats. Personne ne répondant à l'appel des noms Lagrange et Bonnoit, il donne la parole au seul candidat présent, au citoyen Humbert.

L'orateur évoque le souvenir de cette date du 2 décembre, date fatale, date sinistre qui doit nous servir tout à la fois de souvenir et d'exemple.

Si les républicains de 48 avaient mieux surveillé les actes de leurs représentants, la République n'eut pas été assassinée par les bandits, entre les mains de qui le Comité opportuniste voudrait encore nous jeter aujourd'hui.

Le citoyen Humbert développe alors son programme, programme que nous connaissons, aux applaudissements enthousiastes des auditeurs.

Il fait ressortir, avec une grande éloquence, les dangers qu'il y a à conserver un sénat, cet obstacle vivant à toutes les tendances démocratiques, à toutes les aspirations de la démocratie radicale et socialiste.

Abordant la grave question de la réforme de la magistrature, l'orateur dit, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, que cette réforme ne peut être qu'illusoire, tant qu'on aura pas substitué le principe de l'élection à la nomination par le pouvoir.

Il se déclare partisan absolu de l'autonomie de la Commune ; il voudrait que la plus petite commune de France fût appelée à s'administrer elle-même ; que les préfets fussent remplacés par les conseils généraux ; que les villes enfin, soient administrées par les membres des corps élus et non par les agents d'un pouvoir, qui presque toujours étrangers, ne connaissent pas le premier mot de leurs besoins.

L'orateur fait remarquer que quelques villes encore, dont la population excède 100,000 habitants, n'ont pas le droit de choisir leur maire. Lyon, par exemple, a un maire nommé par le ministre de l'intérieur. Il devient donc une sorte de fonctionnaire gouvernemental. Laissez-moi vous faire remarquer, dit-il à ce sujet, la situation du nouveau candidat, découvert à grand' peine par le Comité central.

En effet, grâce aux anomalies des lois actuelles, notre adversaire n'est rien autre chose qu'un candidat officiel.

Il a été nommé par le préfet, représentant directement le gouvernement, et ses fonctions lui ont été définitivement conservées par un maire que vous n'avez pas élu, mais qui a été nommé par le ministre personnifiant le gouvernement. Vous voyez donc, citoyens, que l'autonomie communale doit être inscrite en tête de notre programme.

Passant à la question militaire, si importante elle aussi, l'orateur fait remarquer à juste titre, que cet impôt de sang, le plus lourd, n'est pas le même pour tous.

Un des plus ardents partisans de l'extrême gauche, le citoyen Laisant, demanda avec autant d'énergie que de persistance, l'adoption d'un projet de loi tendant à répartir équitablement les charges militaires qui incombent à tous les citoyens.

Au sein même de l'Extrême-gauche, il s'est trouvé des députés qui, faisant passer leurs intérêts avant ceux de leurs électeurs, ont obéi à l'ordre de M. Gambetta et n'ont pas voté ce projet.

Arrivant à la question sociale, le citoyen Humbert se déclare partisan absolu de la réduction des heures de travail, car, dit-il, le travail ne doit pas abrutir l'homme, mais l'élever. Il faut laisser à l'ouvrier assez de loisirs pour meubler son cerveau, après avoir gagné le pain nécessaire à la famille. (Bravos.)

En concluant, l'orateur rappelle que Lyon, depuis longtemps au premier rang de la démocratie radicale, a fait un pas en arrière à cause de la triste influence exercée par le Comité central.

Le comité aux abois, n'a pu trouver qu'un candidat visiblement gouvernemental et officiel ; mais dit l'orateur, je suis persuadé que les électeurs de Bonnet-Duverdier ne se déjugeront pas et que du scrutin du 4 décembre sortira une nouvelle affirmation de la République démocratique et sociale. (Longue salve d'applaudissements).

Après quelques éloquentes et énergiques paroles prononcées par les citoyens Fichet et Badinier, faisant ressortir les avantages du programme socialiste, qui sera dignement représenté par le citoyen Humbert, le Président met les candidatures aux voix des citoyens.

Le nom du candidat Bonnoit obtient *deux* voix (rires) ; celui du candidat Lagrange en obtient *six* (nouveaux rires).

La candidature du citoyen Humbert est votée par acclamation et à l'unanimité.

Le président, en constatant ce résultat, résume, en constatant le sentiment de tous en disant : « Citoyen Humbert, dans quarante-huit heures, vous serez le député de la troisième circonscription. »

Joannès GUY.

LETTRE DE ROGEARD

Un de nos amis ayant écrit au citoyen Rogeard, un des membres les plus estimés de la Commune, pour le consulter sur nos élections lyonnaises, en a reçu la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier, en retranchant tout ce qui a trait à une candidature actuellement disparue.

Paris, 1er décembre, 1881.

Citoyens,

Au moment où la liberté se débat sous l'étreinte du Césarisme, où il s'agit, avant tout, de réprimer un dangereux aventurier, le malfaiteur politique dont la présence au pouvoir met en péril la République et la patrie ; où, rien enfin n'est plus urgent que de démasquer ses complices et de désabuser ses dupes.

La prudence la plus élémentaire commande aux républicains de se méfier de ses pièges cachés et, à plus forte raison, de ses organes connus, comme le comité central opportuniste de Lyon.

Les électeurs socialistes de Lyon ne s'y tromperont pas.

Ils verront clair dans le jeu perfide de la réaction gambettiste, ils déjoueront sa nouvelle ruse et riront de sa dernière invention ; entre une candidature patronnée par les opportunistes et une candidature radicale socialiste, adoptée en assemblée publique et patronnée par les radicaux socialistes, leur choix ne saurait être douteux.

Je déclare donc, citoyen, en réponse à vos questions, et par les motifs ci-dessus indiqués, que si j'étais électeur à Lyon, dans la situation électorale qui vous est faite, je n'hésiterais pas à voter pour le citoyen A. Humbert.

Recevez, citoyen, mon salut fraternel.

A. ROGEARD.
Rue Berthollet, 7.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la 3e circonscription. *(Elu en réunion publique).*

Les électeurs de la troisième circonscription sont convoqués à une réunion publique qui aura lieu le samedi 3 décembre 1881, à 8 h. précises du soir, salle de l'Elysée (rue Basse-du-Port-au-Bois).

On entendra le citoyen Alphonse Humbert.

Les autres candidats y sont également invités.

La carte d'électeur est nécessaire pour rentrer.

Pour la Commission,
H. ALBERT, BADINIER, SOUDAN, BONARD, BERNARD fils, POPY, GRANJON, MALLET, THOZET.

Toute la commission exécutive, ainsi que les commissaires nommés en réunion sont priés de s'y trouver à 7 h. précises.

Sixième circonscription du Rhône

Tous les délégués cantonaux de la sixième circonscription qui ont procédé au choix du candidat à la députation élu le 21 août 1881 sont invités à une réunion qui aura lieu à Givors dimanche 4 décembre, à 2 h. dans la salle du théâtre pour discuter et juger la conduite du député de la circonscription.

M. Varambon a été invité à cette réunion.

Pour le Comité nommé à Givors,
Le secrétaire, BONNEFOY.

Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer.

Lyon, le 2 décembre 1881.

Monsieur Letellier,

Vous dites ce matin dans le *Réveil* : « Ce monsieur Lagrange est un ancien rédacteur du *Censeur*, journal de M. Portalis, contre lequel s'élevait hier le *Lyon-Républicain*. »

Vous êtes insuffisamment informé.

J'ai été longtemps journaliste à Lyon : au *Défenseur des Droits de l'Homme*, à la *République républicaine*, au *Progrès* de Lyon, à la *Tribune des Travailleurs*. J'ai été rédacteur en chef du *Peuple Lyonnais*. J'étais à ce journal en compagnie de mes excellents et honorables amis, MM. Chéron et Jacquier, aujourd'hui au *Progrès* de Lyon, et Joseph Thivollet. Le fait est facile à vérifier : tout le monde signait de son nom, au *Peuple*. Et M. Albert, imprimeur, qui était à ce moment l'imprimeur du *Peuple Lyonnais*, peut vous dire que la rédaction était absolument indépendante de toute inspiration quelconque.

J'ajouterai que j'étais en même temps membre du conseil municipal, et qu'en cette qualité j'ai présenté, comme rapporteur, dans l'affaire des tramways, des conclusions contraires aux intérêts de M. Portalis.

Permettez-moi de ne pas terminer sans répondre un mot aux deux questions que vous posez :

Oui, j'ai donné ma démission d'inspecteur des cimetières

Oui, j'ai signé le mandat.

J'ai bien l'honneur de vous saluer, Monsieur Letellier.

V. LAGRANGE,
Ex-membre du Conseil municipal de Lyon.
187, avenue de Saxe.

CARTES ÉLECTORALES

Nous recommandons à nos amis de se donner la peine d'aller retirer, eux-mêmes, leur carte d'électeur à la mairie du 3e arrondissement : il est probable que depuis la candidature officielle de M. Lagrange, la distribution sera fort mal faite.

Nous en avons un exemple sous les yeux.

Le citoyen Rey, Français, charron, rue Villeroi, 64, au rez-de-chaussée, et parfaitement connu, a été côté *inconnu* par l'urbain chargé de lui remettre sa carte. D'autres citoyens sont exactement dans les mêmes conditions.

On parle d'environ mille cartes d'électeurs qui n'auraient pas encore été remises à leurs destinataires.

Les délégués du Comité de l'Alliance républicaine, sont priés de se réunir lundi 5 courant, rue de la Barre, 16, à 8 heures du soir.

JACQUET.

COMITÉ CENTRAL INDÉPENDANT
DES RÉPUBLICAINS-RADICAUX DE LA TROISIÈME CIRCONSCRIPTION

A. BONNOIT
Conseiller général
Membre de la Commission départementale

COMITÉ CENTRAL
DES RÉPUBLICAINS-RADICAUX DE LA 3e CIRCONSCRIPTION

V. LAGRANGE
Ex-conseiller municipal.

LA CIRCULAIRE BONNOIT

Nous recevons du Comité Bonnoit une circulaire électorale dont il demande l'insertion.

Ce document, contenant des expressions injurieuses pour des tiers, il nous est impossible de le publier.

Soucieux de la dignité de la presse, nous refuserons toujours l'insertoin de communications de ce genre.

GRÈVE DE VILLEFRANCHE

Les victimes de la grève de Villefranche. ont reçu la lettre suivante du maire de Villefranche :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée à la date du 29 décembre dernier.

Je la remettrai au Conseil municipal, lors de sa première réunion.

Vous pouvez me signaler si vous le voulez, les situations malheureuses, que vous connaissez, je me ferai un devoir de leur délivrer des secours en nature sur l'allocation votée à cet effet par le Conseil municipal.

Agréez, etc.

***

Les victimes de la grève, dans une assemblée générale, ont fait la réponse suivante :

« Nous avons l'honneur de vous informer de la décision prise en assemblée générale des victimes de la grève dans sa séance du 2 décembre.

« Considérant que la lettre que vous nous avez envoyée ce jour porte à notre connaissance que des secours seront donnés aux plus malheureux.

« Considérant que cette proposition à nous faite par M. le maire constitue une inégalité flagrante puisqu'elle tient à viser une certaine catégorie de victimes, tandis qu'au contraire les situations sont toutes déplorables surtout après deux mois et demi de souffrances pour obtenir une réforme sociale.

« M. le maire oserait-il douter des moyens des travailleurs qui vivent au jour le jour.

« En conséquence nous avons décidé que les dépenses des secours résultant en nature dont vous voulez disposer, pour une certaine partie des victimes, et qui devraient être répartis à tous sans exception ; soient faites en travail. Les prolétaires demandent du travail, et n'ont nullement l'intention de venir implorer la charité publique.

« Si nous n'avons pas une réponse favorable dans le délai de deux jours ; nous irons tous ensemble, vous sommer verbalement de nous donner ce que l'humanité et le droit de vos électeurs vous réclament.

« Nous avons l'honneur de vous saluer.

Pour les victimes de la grève :
Le secrétaire, DESGRANGES.

SOUSCRIPTION
POUR LES
FAMILLES DES GRÉVISTES

Total de la trente-troisième liste	3670 05
Collecte faite au café Gamet, rue de Chartres, 8, versée par le citoyen Abraham	4 ..
Cueillette faite par les ouvriers de la maison Chevalier-Grenier, cours Pearache	51 ..
Total de la trente-quatrième liste	3725 05

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 1er décembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. MUNIER

La séance est ouverte à 8 heures 20.

M. Despeignes, secrétaire, donne lecture du procès-verbal. Après des observations de MM. Javot, Carlod et Chaboud, il est adopté.

M. Munier donne lecture d'une proposition rappelant qu'aux termes de la loi du 7 juillet 1874, il sera procédé à la révision des listes électorales. Chaque membre du conseil devra assister le maire ou son délégué pour la révision de la liste de sa section.

Chemins vicinaux ordinaires de Saint-Just et Champvert. — Instance Luteau contre la Compagnie des Dombes ; mise en cause de la ville ; autorisation au maire de résister à l'instance dirigée contre la ville. — Adopté.

Prolongement du cours de Brosses

M. Clapot au nom de la Commission spéciale, donne lecture du rapport, dont voici les conclusions.

1° Est approuvé d'une façon définitive, le prolongement en ligne droite du Cours de Brosses, du boulevard des Hirondelles à la montée des Sables.

2° L'administration est invitée à recourir aux délais strictement légaux pour procéder sans retard aux formalités de l'expropriation d'utilité publique.

3° Sont acceptées les conditions contenues dans la lettre ministérielle du 6 décembre 1880 ;

4° Sont acceptés à titre de subvention, l'offre par l'Etat de 240,000 fr., payables au fur et à mesure de déboursés par la Ville pour l'exécution du cours de Brosses.

L'offre par le département de 100,000 fr. payables en quatre annuités.

5° La dépense totale évaluée à 680,000 fr. sera couverte par un premier fonds de 250,000 fr. à inscrire au budget supplémentaire de 1881, sous une rubrique spéciale.

Un deuxième fonds de 290,000 fr. au budget principal de 1882 et d'un troisième et dernier fonds de 140,000 fr. au budget de 1883.

M. Minard demande l'ajournement de ce projet.

M. Clapot, au nom de la Commission, combat l'ajournement.

M. Minard maintient sa proposition.

Cette proposition, mise au voix est repoussée.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

Au nom de la Commission spéciale, M. *Clapot* donne lecture de son rapport.

Il conclut en demandant l'approbation des comptes de ce budget, qui se décomposent comme suit :

Recettes	9.945.963 92
Dépenses	9.907.962 77
Excédent	38.001 15

Conclusions du rapporteur, adoptées.

— *Enlèvement des immondices* dans la banlieue et les 3e 5e 6e arrondissements de Lyon. Adjudication. — Rapporteur, M. André. — Adopté.

— *Déviation du chemin de la Scaronne.* Autorisation à la Compagnie P.-L.-M. — Rapporteur M. Valansaut. — Adopté.

— *Traité Ponsé.* — Elargissement de la rue St-Denis, autorisation de traiter. — Rapporteur, M. Commissaire. — Adopté.

— *Palais des Arts* (rue de l'Hôtel-de-Ville). — Location d'un sous-sol, à la Société lyonnaise de dépôts et comptes-courants, location 1.200 fr. par an. — Rapporteur M. Commissaire. — Adopté.

— *Etablissement d'un cercle militaire* pour les sous-officiers. Demande de subvention. — M. Commissaire, rapporteur, conclut favorablement.

Une longue discussion s'engage entre MM. Carlod, André, Robin, Dubois, Bessières.

Les conclusions du rapporteur, mises aux voix, sont rejetées.

— *Grand Théâtre.* — Réfection du plancher de la scène. — Rapporteur M. Javot — Adopté.

— *Création au palais du Commerce* d'un musée de modèles pour l'enseignement des beaux-arts appliqués à l'industrie et devant servir aux classes de dessin de nos écoles municipales. — Rapporteur M. Javot. — Adopté.

— *Hospice du Perron* — Travaux. — Ouverture d'un crédit de 6.900 francs. — Avis favorable. — Rapporteur M. Javot.

Hospices civils — Pharmacie centrale. — Travaux à l'Hôtel-Dieu. — Ouverture de crédits, s'élevant à 124.000 francs. — Avis favorable. — Rapporteur M. Vignat,

— *Reversibilité de pension.* — Demande de Mme Ve Maldinié, née Lempereur Marie-Antoinette. — Conclusions de M. Carlod, rapporteur, accordant un secours viager annuel de 150 fr. — Adopté.

— *Caisse de retraite des employés d'administration muncipale.* — Demande de reversibilité de pension en faveur de Mme Fox, veuve Murizon, pension de 150 fr. — Rapporteur : M. Carlod. — Adopté.

— *Epileptique.* — Asile de la Teppe. Admission à une place de 5e classe au prix de 500 fr., payables moitié par le département et moitié par la Ville. — Rapporteur : M. Vacheron. — Adopté.

Bibliothèque populaire, 2e arrondissement. — Construction d'un corps de bibliothèque, mise en adjudication restreinte sur l'estimation éventuelle de 1000. — Rapporteur : M. Vacheron. — Adopté.

Proposition d'un membre du conseil tendant à ce que chaque conseiller soit muni d'un signe distinctif qui puisse, au besoin, le faire connaître.

M. Vacheron rapporteur donne les conclusions suivantes :

Une carte particulière et nominative, sera remise à chaque conseiller, pour se faire connaître dans toutes les circonstances où l'on pourrait douter de son identité.

Cette carte où laisser-passer, portera la signature du Maire ; elle sera valable pour tout le temps du mandat de conseiller. Cette délibération aura son effet à partir du 1er janvier 1881.

Rapporteur *M. Vacheron.* — Adopté.

— *Location sur la rivière.* — Pétition du sieur Thibaudier Christophe, ancien propriétaire d'un bateau à laver le linge. Remise de 60 francs.

Rapporteur *M. Robin.* — Adopté.

— *Théâtre des Célestins.* — Demande du sieur Cottin, concierge, au théâtre ; augmentation de traitement.

M. Robin, rapporteur. — Adopté.

J. JAVOT,
Conseiller municipal.

THÉATRES

THÉATRE-BELLECOUR

Mme Judic, reconnaissante du bienveillant et chaleureux accueil que lui a fait le public lyonnais, s'est entendue avec la direction du Théâtre-Bellecour, pour y revenir donner trois représentations ; une, le samedi 10 décembre et deux le lendemain dimanche 11, matinée et soirée.

Mme Judic jouera la *Femme à Papa*, le samedi et le dimanche soir ; et la *Roussotte* le dimanche en matinée.

Le bureau de location est ouvert, tous les jours de onze à six heures, même le dimanche.

A l'exception de ces deux dates, samedi 10 et dimanche 11 décembre, le Théâtre-Bellecour peut-être loué, jusqu'au 31 décembre, pour représentations théâtrales, concerts, conférences, réunions quelconques, etc., etc. S'adresser à l'administration, rue Belle-Cordière, 32, de deux à quatre heures.

***

THRATRE DES VARIÉTÉS

Dimanche, 4 décembre 1881, à 8 h. et 1/2, fête récréative, dédiée aux familles, avec entrée gratuite pour chaque enfant accompagné, merveilleuse soirée par la célèbre magicienne Miss Helena, avec le concours de son célèbre professeur.

Le programme de la soirée sera des plus attrayants.

Une riche tombola humoristique, de dix primes et surprises, sera tirée.

Le premier lot sera une belle Montre et le dernier sera un joli Cheval.

Cette brillante représentation se terminera par plusieurs scènes diaboliques et surprises inattendues.

Prix des places ordinaires.

On peut se procurer des billets à l'avance chez le concierge du théâtre.

***

DÉFI BIDEL-NOUMA-HAWA

Quand je donne un défi, *je le tiens*, le « chacal Nouma » entrera dans la cage du « lion Bidel ».

Je tiendrai tête à ses fauves comme je tiens tête aux miens.

Dans un tournoi aussi singulier un pouvoir s'interpose, la préfecture de police veut être libre d'autoriser ou de refuser. L'autorisation ne m'est pas encore parvenue.

Je ne pourrai donc, *aujourd'hui samedi*, tenir le défi de M. Bidel. Je crois devoir avertir le public que peut tromper cette phrase adroite de mon adversaire : « Si pour une cause quelconque, elle (Nouma) ne s'exécute pas, la recette sera acquise à mon établissement. »

M. Bidel sait très bien que samedi, sans autorisation préfectorale, je ne puis m'exécuter. Que cette représentation qui attirera évidemment un grand concours de population, de par mon abstention *forcée*, tournera non au bénéfice des pauvres, mais au bénéfice de M. Bidel.

Je ne veux point que les pauvres perdent ce qui leur est dû. Dans la représentation *d'aujourd'hui samedi*, je ne paraîtrai point. Ce n'est que lorsque la Préfecture m'aura autorisée que je pourrai répondre au défi de M. Bidel et ce jour là, le bureau de bienfaisance même tiendra la caisse.

Je retarde, pour ce fait, mon départ à Paris, où je dois m'installer au cirque d'hiver, de huit jours, espérant que durant ce temps l'autorisation me sera accordée.

En attendant j'invite M. Bidel à venir voir la pluie de feu, au milieu de laquelle bondissent mes fauves, sans le secours de sa haute intelligence.

Je tiens à le répéter : je suis prête, comme au premier jour, mais *aujourd'hui* ni M. Bidel, ni moi n'avons le droit d'exécuter notre audacieux pari.

NOUMA-HAVA.

***

La société lyonnaise des concerts de musique classique donnera, comme les années précédentes une série de huit concerts pendant la saison d'hiver. Elle s'est assuré le concours du même quatuor : MM. Ten Have, premier violon : A. Bedetti, deuxième violon ; Bay, alto ; Viereck, violoncelle. Ces noms dispensent de tout éloge.

La première séance aura lieu le mardi 13 décembre, à huit heures du soir, à la Salle-Philarmonique, avec le concours de Mme Montigny-Remaury. C'est une bonne fortune pour les amateurs d'avoir l'occasion d'entendre l'éminente artiste, qui, tout dernièrement encore, était acclamée aux concerts Pasdeloup.

Conditions d'abonnement pour les huit séances :

Une personne, 25 fr. ; deux personnes de la même famille, 40 fr. ; toute personne en plus, 10 fr. ; prix du billet pour une séance, 5 fr.

Les abonnements sont reçus chez MM. Rebatel, secrétaire, 4, rue des Archers, et Vautier, trésorier, 30, quai Saint-Antoine.

***

Un journal du soir publie la curieuse note suivante relative à l'organisation de la claque dans nos théâtres :

Si les romains de la classe lyonnaise se font payer aussi cher qu'à Paris, je plains les artistes qui les emploient et qui se font *soigner* leurs entrées.

Peut-être que ces prix exagérée nous donnent l'explication de la ténacité avec laquelle certains artistes veulent lutter jusqu'au dernier moment.

Pensez donc, une salve ordinaire, 5 fr. ; redoublée, 20 fr. ; triple, 25 fr. ; tirade enlevée, 15 fr. ; rappel simple, 25 fr. ; rappel illimités, 50 fr., etc., qu'il faut verser à l'entrepreneur de succès.

A ce taux-là, les plus beaux appointements y passent et nul doute que Guerpillon ou son commanditaire, soit aujourd'hui le plus gros actionnaire de l'Union, car à Paris on ne connait par *le début*. Le début n'est pas tarifé.

Vraisemblablement, il eût atteint des chiffres fantastiques. Car alors, le chef de claque tient la fortune de l'acteur entre les doigts de ses romains.

SPECTACLES DU 3 DÉCEMBRE 1881

Grand-Théâtre

Relâche.

Théâtre des Célestins

7 h. 1/2. — Le *Roman d'un jeune homme pauvre.*

Le *Choix d'un gendre*, comédie.

Théâtre Bellecour

Relâche.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)

A 8 h. 1/2, grande représentation.

CHRONIQUE LOCALE

Par ordonnance du garde des sceaux en date du 15 novembre 1881, M. Royé-Belliard, conseiller à la cour d'appel de Lyon, est désigné pour présider les assises du premier trimestre 1882 dans le département du Rhône.

D'après certains racontars, il serait question du remplacement de M. Oustry à la préfecture du Rhône par M. Levaillant, préfet de la Nièvre.

Par décret du 23 novembre, rendu par le président de la République, M. Delocre, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, ingénieur en chef du département du Rhône, a été promu au grade de lieutenant-colonel dans le corps territorial du génie.

M. Petit, capitaine en 2e à la 8e batterie du 9e régiment statitionnée à Bastia, a été classé à la 3e batterie du 6e régiment, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

Le ministre des postes et des télégraphes nous communique l'avis suivant :

Par suite d'un éboulement dans un tunnel, entre Menton et Vintimille, la circulation en chemin de fer est momentanément interrompue entre ces deux points.

Un service en voiture a été immédiatement organisé entre Menton et Vintimille pour atténuer, dans la mesure du possible, le retard dans la transmission des correspondances originaires de France.

L'office italien, de son côté ne peut manquer de prendre des mesures analogues pour atténuer les retards dans la transmission des correspondances originaires d'Italie.

Toujours les belles-mères !

Un de nos confrères publie les quelques lignes qui suivent au sujet du défi Bidel-Nouma-Hawa.

Une lettre bien amusante donne la note gaie sur ce défi qui occupe vivement l'attention du public.

Monsieur,

Je viens de lire, dans votre estimable journal, le défi porté par Miss Nouma Hawa, à M. Bidel.

Ces deux célèbres dompteurs ont fait leur preuves en mainte occasion : Je leur propose, de montrer leur courage d'une façon qui pourra vous sembler singulière, mais qui n'est pas moins dangereuse.

Je porte donc à Bidel et à Miss Nouma Hawa, le défi suivant :

Entrer seul dans la cage centrale avec ma belle-mère.

S'il arrive un accident à celle-ci, je leur en donnerai décharge sur papier timbré.

Votre assidu lecteur,
BERNIER.

La *Société régionale de Viticulture de Lyon* tiendra sa sixième et dernière réunion annuelle le samedi 10 décembre, dans la salle de ses séances au Palais du Commerce.

En raison des questions nombreuses mises à l'ordre du jour, le bureau a décidé qu'il y aurait deux séances :

La première à 10 heures du matin

ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Présentations et admissions.

Situation financière au 31 décembre, par M. C. Roche.

La seconde à 1 h. 1/2 du soir

ORDRE DU JOUR :

Rapport sur le Congrès de Bordeaux.

Rapport sur le Concours pour le sulfure de carbone et les vignes américaines, par M. Sornay.

Propositions diverses.

Distribution des récompenses.

Manufacture des Tabacs

Nous nous demandons pourquoi les gros bonnets de la Manufacture continuent à exercer leurs vexations contre les ouvrières.

Cela devient puéril ; pas de jour où des lettres ne nous parviennent.

Actuellement, ils ont pris le parti de rejeter le travail : c'est une manière assez ingénieuse de diminuer les salaires ; c'est une manière de faire qui nous paraît peu digne de la direction.

Pourquoi aussi ces ouvrières, qui il y quelques jours encore, étaient les collègues et les camarades de celles qui ont compris la véritable solidarité ouvrière ; pourquoi, disons-nous, sont elles chargées aujourd'hui non-seulement de les surveitler, mais de les punir ?

Est-ce pour gagner leurs trois francs, alors que de braves mères de famille ne gagnent qu'un franc cinquante.

Nous espérons fort qu'elles se modéreront un peu de manière à ne pas surexciter leurs anciennes collègues, et qu'elles se souviendront qu'il n'y a pas

longtemps elles luttaient avec elles contre la sévérité des chefs : Nous y reviendrons, s'il y a lieu.

Une tentative de suicide a eu lieu avant-hier rue Creuzet.

M. T. a tenté de s'asphyxier dans son domicile, vers dix heures et demie, à l'aide de deux réchauds remplis de charbon de bois.

Des voisins apercevant une épaisse fumée qui s'échappait par les fissures de la porte, n'hésitèrent pas à l'enfoncer. Ils trouvèrent M. T. étendu, sans connaissance, sur le plancher.

Le docteur Crestin et M. Gayet, pharmacien, furent prévenus immédiatement ; grâce à leurs bons soins, la victime a pu être rappelée à la vie.

On ignore les motifs qui ont pu pousser M. T. à cette tentative de suicide.

Jeudi, à trois heures du soir, un douloureux accident est arrivé au nommé Jean Mouly, ouvrier maçon, demeurant rue de Chartres, 6. Il était occupé à travailler à une maison en construction à Oullins, quand par suite d'un faux mouvement il a été précipité d'une hauteur de neuf mètres environ. Relevé immédiatement, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu où il a été constaté que son état était très grave.

Dans la soirée d'avant-hier, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Constantin, traiteur, place des Terreaux.

Les pompiers du pont de l'Hôtel-de-Ville en ont eu facilement raison, et tout s'est heureusement borné à des dégâts sans importance.

Un pénible incident s'est produit avant-hier, vers 6 heures, à l'angle de la rue de la République et de la rue Confort.

Une marchande de bouquets, la femme Vidal, âgée de 70 ans, demeurant rue François-Dauphin, 18, est tombée sur le trottoir de la rue de la République en proie à une attaque d'épilepsie, à la suite d'une contravention que venait de lui dresser un gardien de la paix. Elle a été transportée à la pharmacie Boussenot, où les soins les plus empressés lui ont été prodigués.

La femme Vidal a pu, au bout de quelques instants regagner à pied son domicile.

La dame Raffin, habitant la commune de Pierre-Bénite, a été prestement dépouillée avant-hier soir, de son porte-monnaie, par deux individus paraissant âgés de 17 à 18 ans.

Aux cris poussés par la victime, quelques ouvriers qui passaient se sont élancés résolûment à leur poursuite et les ayant atteints, les ont mis en demeure de restituer immédiatement le porte-monnaie volé, lequel a été rendu à sa propriétaire.

Il contenait une somme de 25 francs.

Le signalement de ces audacieux voleurs a été donné aux agents de la sûreté.

Denier des Ecoles

Loterie en faveur des enfants pauvres des écoles laïques municipales.

Les lots peuvent être adressés au siège de la société, rue Thomassin, 33, de midi à 2 heures ; aux administrateurs membres de la commission de la loterie. Ils sont également chargés de placer des billets.

Voici les noms des dépositaires de billets :

Premier arrondissement. — MM. Clavel, quai St-Vincent 28 ; Reynié, Monté Grande Côte 59 ; Aveyron, rue Hippolyte-Flandrin 14.

Deuxième arrondissement. — Aubert, rue de la République 61 ; Passérieux, rue Grenette 12 ; Blanc, rue Grenette 1 ; Cré, rue Thomassin 53 ; comptoir Zacharie, rue Thomassin 36.

Troisième arrondissement. — Veuillet, cours de la Liberté 46 ; Exaltier, rue du Champ-Fleuri 2 ; Magot, rue de Créqui 279 ; Claret, cours Lafayette 202 ; Grange, cours Lafayette 104 ; Loubière, rue Vendôme 235.

Quatrième arrondissement. — Carlod, place de la Croix-Rousse 24 ; Blin, rue Belfort 3 ; Auband, rue Belfort 13.

Cinquième arrondissement. — Courtois, rue de la Pyramide 38 ; Charbonnier, Grande rue Vaise 41 ; Bousquet, rue de la Corderie 2.

Sixième arrondissement. — Sage, rue Cuvier 69 ; Sirand, rue Sainte-Elisabeth 59 ; Etévenard, rue Pierre-Corneille 49.

Société de secours anonymes pour les misères inconnues. — Les personnes qui désirent en faire partie, comme membres fondateurs, sont priées de se faire inscrire chez M. Bonnet, imprimeur, 8, rue du Plâtre, ou chez M. Lilleron, ancien conseiller d'arrondissement, 29, rue Villeroy, ou encore chez M. Souvenan, rentier, 12, cours Henri, à Montchat.

Il est rappelé que cette Société a pour but de combattre la misère et de remédier aux conséquences fatales de cette plaie sociale.

Pour atteindre son but, elle s'inspire des sentiments philanthropiques de la Société d'appui fraternel de Paris, qui a pour président M. Cattiaux, membre du conseil municipal et du conseil général de la Seine, c'est-à-dire qu'elle recherchera, par tous les moyens possibles, les personnes malheureuses sans l'avouer elles-mêmes, et s'efforcera de les secourir sans blesser leurs susceptibilités et même de leur procurer du travail, des outils, sans distinction d'âge, de croyance et de nationalité.

Les personnes qui ont des avis a donner sur la marche et la prospérité de la Société ou des communications diverses, peuvent les adresser, par écrit, à M. Perrier, 91, cours Lafayette.

Le Comité d'initiative.

Société philanthropique ardéchoise. — Conformément à un vote de son conseil d'administration, les membres de la société recevront dans la première quinzaine de janvier, un résumé de la situation financière pendant l'année précédente, lequel sera suivi de la liste des noms, prénoms, professions et adresses des secrétaires.

Afin d'en faciliter la prompte exécution et de prévenir les erreurs, les sociétaires qui dans le courant de l'année 1881 auraient changé de domicile sont priés d'en aviser immédiatement leur collecteur, ou, à défaut, au siège social, avenue de Saxe, 100, brasserie Gleyze.

Le *secrétaire*, Léon Volle.

Sommaire de la revue de *l'Union littéraire*, rédacteur en chef : Aug. Morel :

Numéro 2. — La dernière hirondelle, par Mlle Mathilde Souheyron ; La Servette, par M. Aimé Vingtrinier ; Le Domino, par M. le baron de la Belbezène ; L'Eclat de rire, nouvelle, par M. Emile Tardieu ; Impuissance, sonnet à Victor Hugo, par J. Tairig ; Un amour de petite ville, par M. Léon Riotor ; L'Iris, sonnet, par M. Alex. Piedagnel ; Le Bon Diable, par Aug. Morel.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 2 décembre

PRÉSIDENCE DE M. MONPÉLA, CONSEILLER

Première affaire

Durand est accusé d'attentats à la pudeur sur deux enfants de moins de 13 ans.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Durand a été condamné à 15 mois d'emprisonnement.

Ministère public : Me Tallon, avocat général.

Défenseur : Me Minard.

Deuxième affaire

Antoine Schopp, âgé de 31 ans, est accusé d'incendie volontaire.

Schopp est entré à l'asile Sainte-Eugénie à Longchêne, commune de Saint-Genis-Laval, le 2 août dernier, en qualité de vacher. Ses gages étaient de 300 fr. par an.

Le 21 août, Schopp fut renvoyé de l'asile.

Schopp, dès ce moment, ne songea plus qu'à se venger.

Le 22 août, il demanda à sortir et ne rentra que le soir entre sept et huit heures, légèrement pris de boisson et paraissant surexcité.

« J'aimerais mieux être mort qu'en vie », disait-il. Il ne mangea pas et fut se coucher dans la chambre qui lui était commune avec deux autres garçons de peine, les nommés Guillot et Duperron.

Entre minuit et une heure du matin, le feu éclatait dans un bâtiment de l'asile servant de remise et de fenil, contenant 950 kilogrammes de foin, 3,000 kilogrammes de pailles ; 300 fagots, des feuilles sèches et des outils. Ce bâtiment a été complètement détruit ; la perte s'élève, pour les hospices de Lyon, propriétaires de l'asile, à 8,000 francs environ. La pompe de l'établissement permit heureusement de protéger les bâtiments situés en face de ceux incendiés.

Dès le lendemain, la culpabilité de Schopp ne fit doute pour personne. Au moment, en effet, où on avait crié au feu, ses voisins de lit constataient qu'il avait disparu ; on trouva, en outre, dans une allée du jardin, un chausson qui fut reconnu pour lui appartenir.

Enfin, un domestique de l'Asile, le sieur Faure, déclare que sa fenêtre étant ouverte il avait été réveillé dans la nuit du 22 au 23 par le bruit fait par un individu marchant sur le sable avec des chaussons.

Or ce bruit se produisait précisément dans le trajet du bâtiment où couchaient les trois garçons de peine à la remise et au fenil où le feu avait pris.

Arrêté, Schopp avoua au commissaire de police qu'il était l'auteur de l'incendie et qu'il avait mis le feu par animosité, ajoutant toutefois qu'il était ivre et qu'il ne pouvait se rappeler exactement les détails de la soirée du 22 au 23 août.

Depuis il est revenu sur ses aveux.

Les renseignemants recueillis sur le compte de l'accusé ne sont pas mauvais ; il n'a pas d'antécédents judiciaires, mais on lui reproche d'être sournois et dissimulé ; il s'est permis en outre depuis son incarcération, d'écrire une lettre de menaces et d'invectives au directeur de l'Asile.

Schopp a fait des aveux complets. Le jury lui accorce le bénéfice des circonstances atténuantes.

La cour le condamne à 5 ans de réclusion minimum de la peine.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Quincié. — Des malfaiteurs se sont introduits avant-hier à Quincié, chez M. Claitte, adjoint au maire de la commune.

Ils ont enlevé dans le tiroir d'une armoire qu'ils ont fracturée une somme de 1,600 fr. en or et billets de banque.

On n'a pu découvrir les auteurs de ce vol audacieux.

Pollionnay. — La fanfare de cette localité veut aussi, pour la première fois, célébrer la Sainte-Cécile. Elle a organisé pour dimanche prochain un grand banquet où tous les amis et les membres honoraires sont invités. A la fin du banquet, elle jouera les meilleurs morceaux de son répertoire et une cueillette, pour les pauvres, sera faite par M. Accarie, maire et président de la Société.

SAONE-ET-LOIRE

VIOL

Mâcon. — Une nouvelle grave nous parvient.

Un viol aurait été commis sur une jeune fille, dans une commune voisine, par un individu que nous ne nommerons pas jusqu'à entière instruction de l'affaire.

Nous donnerons connaissance à nos lecteurs des incidents qui pourront survenir à ce sujet.

EMPRUNT

Le conseil municipal d'Anost (arrondissement d'Autun) vient de voter l'emprunt d'une somme de 80,000 francs pour la construction de nouvelles écoles laïques.

Toutes nos félicitations.

DROME

Sou des Ecoles. — Collecte faite par le citogen Gobier, au café Dorager, au Bourg-du-Péage de Romans, 2 fr. 50, versé directement.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 2 décembre.

LA CAUSE DE L'IRLANDE EN FRANCE

M. Landléage doit établir un bureau de publicité à Paris. M. Egan, trésorier, rédige en ce moment une circulaire à toute la presse française, demandant un apui à la cause de l'Irlande, dénaturée par la presse Anglaise.

NOMINATION AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 2 décembre.

M. Pallain, directeur en chef au contentieux des finances, sera probablement nommé chef de cabinet au ministère des affaires étrangères.

MM. GAMBETTA ET CAMPENON

Paris, 2 décembre.

Les bruits de dissentiments entre M. Gambetta et le général Campenon, ministre de la guerre ne répondraient pas aux espérances des gambettistes.

RÉUNION DE LA GAUCHE RÉPUBLICAINE

Paris, 2 décembre.

Quarante sénateurs de la gauche républicaine se sont réunis à deux heures sous la présidence de M. Humbert. La discussion a porté sur l'opportunité de la révision, sur l'étendue des pouvoirs du Congrès.

MM. Gayot; Rivière, Bernard, Lenoël, Martin, Faye, Humbert, Marvaise et Bozérian ont discouru.

La gauche a déclaré à l'unanimité que le congrès ne devait statuer que dans les limites posées par les projets de loi votés séparément dans chacune des Chambres.

A l'unanimité moins trois voix, elle a admis l'opportunité et la nécessité de la révision partielle.

La gauche attendra le renouvellement pour la fixation des points de détails où la révision doit porter.

NOMINATION AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 2 décembre.

M. Gérard sera nommé sous-chef de cabinet au ministère des affaires étrangères.

La nomination de M. Palain est certaine.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Vendredi 2 décembre, 11 h. soir.

3 0/0, 86 ..	Rio, 733 ..
5 0/0, 116 10	Union ancien. 2680 ..
Italien, 90 95	— nouvel. .... ..
Turc, 14 ..	Alpine, 298 ..
Extérieure, 30 11/32	Chemins turcs, ...
Intérieure, 29 5/8	Lander-Bank, ...
Egyptienne, 368 12	Lombards, 335 ..
Banque otto., ...	Chang.-Lond. .... ..
Hongrie, ...	Consolidés, ...
Russe, ...	Crédit lyonn. 838 ..

Variétés

LA PRISE

DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE

(Souvenirs d'un gamin de Paris)

JUIN 1848

(Suite)

Épouvanté, mes jambes tremblèrent et refusèrent de me porter. Je voulais crier, et la voix ne pouvait sortir de ma gorge. Un homme, couché au sommet de la barricade, redescendit en criant à mi-voix :

— A nous ! v'là les mobiles !

Et, au même moment, les soldats parurent ; l'un d'eux chercha à arracher le grand drapeau rouge que la mitraille avait haillonné. Une lutte d'une minute s'engagea corps à corps, à coups de dents, à coups de sabres et de baïonnettes, de couteaux et de pavés même, car je vis un malheureux à qui on défonça la poitrine.

Des insurgés et des gardes mobiles se tordaient agonisants au bas de la forteresse du faubourg... Un homme livide, les traits contractés, les yeux presque sortis de l'orbite, cherchait à gagner l'ambulance, les mains appuyées sur son ventre, qu'une baïonnette avait ouvert, et, comprimant ses intestins sanglants, il tomba avant d'avoir fait dix pas.

Oh ! le cri ! je l'entends encore !...

Le grand drapeau rouge flottait toujours.

Le canon recommença à vomir la mitraille, et la fusillade, des fenêtres, lui répondit.

Tout à coup on cria :

— Au feu ! au feu !

Afin d'en déloger les insurgés dont le tir plus sûr tuait les artilleurs sur leurs pièces, le magasin de la succursale de la Belle-Jardinière avait été incendié par les boulets rouges.

Chaque décharge des batteries abaissait la barricade, le nombre des morts et des blessés était énorme ; un second assaut repoussa les insurgés presque jusqu'au deuxième retranchement ; on se battit encore corps à corps ; cinq à six mobiles seulement parvinrent à s'échapper, les autres furent tués.

Est-ce l'odeur de la poudre, le cri des victimes, la vue de ces massacres, je vins me mêler aux combattants. Une femme, jeune encore, sortit d'une allée, me remit des cornets de poudre et des balles que j'allai distribuer au tirailleurs huchés sur la barricade.

Je portais des munitions à un homme qui tirait par une meurtrière ménagée dans les pavés et faite d'un goulot de bouteille ; je lui donnai de la poudre, lorsqu'une balle lui traversa le cou, le sang jaillit et me frappa la figure.

Le canon venait de se taire. Des fenêtres on cria :

— Aux armes ! aux armes ! gare, gare, les v'là tous !

— Comme il était impossible de défendre la première barricade que le canon avait presque rasée, tous les insurgés gagnèrent la seconde redoute.

Dans le sauve-qui-peut, la femme aux munitions me poussa en disant :

— Vite ! vite ! *calletons, le gosse !*

Je grimpai et lui donnai la main pour l'aider à passer par-dessus les pavés.

Ce second assaut avait encore été repoussé, mais le grand drapeau rouge était enlevé.

Sur le sol dépavé, plus de trente malheureux criaient, râlaient, se tordaient, il était impossible de leur porter secours.

Sans être occupée, la première barricade était prise, il fallait vite fermer et défendre la seconde.

Le canon recommençait son œuvre.

Je portai des pavés pour fermer la brèche lorsque je vis la femme dégringoler d'une façon si drôle et si peu décente, que tout le monde se mit à rire. Elle n'avait pas glissé, la malheureuse, un biscaïen lui avait écrasé la tête... C'était horrible !

Cette fois, je cherchai le moyen de regagner le boulevard ; un petit homme en uniforme de garde nationale me dit :

— Allons, moutard, fiche ton camp... dans dix minutes il ne faudra que des hommes ici.

Il me fit entrer dans une cour-passage, dans cette cour, il tira un seau d'eau, retira son uniforme, le roula autour de son fusil et jeta le tout dans le puits ; il retourna ses poches, les secoua pour faire tomber la poudre, puis il se lava la figure et les mains, m'en fit faire autant, et, m'ouvrant la porte de son arrière-boutique, il me conduisit à travers ses magasins (j'ai su depuis qu'il se nommait Élie et qu'il était marchand de fer) jusqu'à sa boutique qui donnait rue de Lappe.

Quand je sortis, la rue était occupée militairement, le faubourg venait d'être pris d'assaut,..

Lorsque j'arrive au canal, une douzaine de gardes mobiles entraînaient trois hommes ; je courus pour voir si je reconnaîtrais des défenseurs de la barricade.

Près d'un chantier où fut depuis un petit théâtre, les soldats poussèrent les trois malheureux sur les planches... l'un cacha sa figure dans ses mains, l'autre se blottit dans l'angle du poteau d'une lanterne, et le troisième, fier, écarta sa chemise, découvrit sa poitrine et leur cracha au visage.

Les gardes mobiles firent feu au moment où il leur criait :

— Assassinez-moi donc, lâches !...

Je courus vite vers le boulevard. A peine avais-je fait dix pas, que je rencontrai mon père en bizet. Pauvre père ! il était pâle, défait... Quand il me vit, il n'eut pas la force de me faire un reproche ; il m'embrassa, et, sentant que j'étais glacé, que je tremblais, il me demanda, inquiet, ce que j'avais.

— Je viens de voir fusiller trois hommes.

— Toujours donc !

Au moment où nous allions partir, une patrouille de sa compagnie passait. Un individu s'adressa au sergent, et, lui montrant la fenêtre d'une mansarde, il lui dit :

— Sergent, vous voyez la fenêtre d'en haut... l'homme qui reste là a fait le coup de feu de sa croisée et à la barricade.

— Eh bien ! firent le sergent et mon père en regardant l'homme.

— Arrêtez-le.

— Par où monte-t-on ? demanda mon père les dents serrées.

L'homme marcha devant lui et s'engagea dans une allée. Mon père le prit alors, et, lui appliquant un vigoureux coup de poing sur le museau.

— Va faire avec d'autres ton métier, canaille !

L'individu voulut crier, mais deux ou trois gardes nationaux le poursuivirent à coups de pieds. Il s'enfuyait au plus vite. — Un jour peut-être je dirai le nom de cet homme.

Alexis Bouvier.

BULLETIN OUVRIER

Manches de parapluies. — Le syndicat invite tous ses adhérents pour la troisième et dernière fois, à une assemblée générale qui aura lieu le dimanche 4 courant, à 2 h. très précises du soir, chez M. Rhône, rue Tronchet, 53.

Nota. — Quel que soit le nombre des membres adhérents, l'assemblée prendra une décision définitive.

∴

Chambre syndicale des tisseurs, rue Vieille-Monnaie, 23 (bis). — Tous les tisseurs travaillant pour la maison Million et Servier, sans distinction d'articles, sont invités à une réunion privée qui aura lieu le samedi 3 décembre, à huit heures du soir, café Buet, 4, place de la Croix-Rousse, au 1er, entrée par l'allée. Ceux qui par oubli ne recevraient pas de lettre, entreront sur la présentation de leur livre de magasin. — Réunion très urgente.

La Commission.

NOTA. — En vente, au bureau, Indicateur contenant les noms, adresses et spécialités d'articles de tous les fabricants de Lyon : Prix 20 centimes. — Fers de peluches, nos 6 à 9.

∴

Chambre syndicale des ouvriers cordiers (Grande-Rue de la Guillotière, 133). — Dimanche, 4 décembre, à 2 heures du soir, réunion générale et privée de tous les adhérents au syndicat.

ORDRE DU JOUR :

1o Cotisations mensuelles ;
2o Question de la prud'homnie ;
3o Election d'une commission de tarif ;
4o Question diverses, réception de nouveaux adhérents.

La chambre syndicale.

∴

Métallurgie lyonnaise — La commission exécutive prévient les corporations que leur bal annuel aura lieu aujourd'hui 3 décembre, à 10 heures du soir, à l'Alcazar.

Les collecteurs qui n'auraient pas rapporté leurs listes sont priés de se trouver à l'Alcazar, à neuf heures et demie, pour les rendre.

On peut souscrire au contrôle.

La souscription est fixée à 2 fr.

Tout membre non souscripteur, ne sera pas admis.

Le Président, Monteil. — *Le Secrétaire*, Verguet jeune.

∴

Syndicat des mécaniciens et similaires (rue Grôlée, 38). — Citoyens, vous êtes invité à assister à la réuninn de la Chambre syndicale, qui aura lieu le dimanche 4 décembre 1881, à uu heure du soir, au siège social, rue Crôlée, 38, au 2me.

1o Rapport des commissions et du contrôle. — 3o Réception des nouveaux adhérents. — 3o Nomination des syndics. — 4o Deux délégués à la Fédération — 5o Nomination des membres de la commission arbitrale mixte. — 6o Propositions diverses.

Le Secrétaire A. Clerc.

Vu l'importance de la réunion, votre présence est urgente.

∴

Passementerie. — La chambre syndicale invite MM. les chefs d'atelier à assister à une réunion privée qui aura lieu samedi 3 courant, à 8 h. du soir, à leur siège habituel.

Très urgent.

Le secrétaire, Paradis.

∴

Piqueuses de bottines. — La commission du bal est invitée à se rendre à une réunion qui aura lieu lundi, 5 courant, à huit heures du soir, chez M. Grégoire, cour de la Liberté, 81.

Très urgent.

Pour la commission :
La secretaire.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

66

PAS-DE-CHANCE

Histoire d'un Enfant perdu

(Suite)

Ce visiteur était le petit clerc de notaire, son ami du matin, le bossu Castillon, en un mot.

— Oui ! dit-il en laissant échapper un gros soupir de sa poitrine toute contrefaite, c'est haut chez vous.

Pas-de-Chance lui avança l'une des deux chaises de l'atelier. Il eût été impossible d'en trouver une troisième.

— Et puis, continua le bossu, je suis venu un peu vite... Quand on a de bonnes nouvelles, on a de bonnes jambes pour les porter.

Pas-de-Chance tressaillit.

Castillon regarda le Charançon avec défiance, mais Pas-de-Chance lui dit :

— Vous pouvez parler devant lui comme devant moi, nous ne nous sommes pas quittés depuis six ans.

— On dirait quasiment des frères, fit le Charançon.

Castillon cessa de froncer le sourcil et dit brusquement à Pas-de-Chance :

— Je n'ai pas perdu mon temps depuis ce matin.

— Qu'avez-vous donc fait ?

— J'ai étudié votre affaire.

— Bon !

— Et j'ai fait une foule de découvertes.

— Vraiment ! fit Pas-de-Chance joyeux.

— Ecoutez-moi bien, reprit le bossu. Vous allez voir...

Pas-de-Chance devint attentif, et le Charançon oublia de rejeter la gorgée de fumée qu'il savourait lentement.

— Le patron ne vous a-t-il pas dit ce matin, poursuivit Castillon, qu'un seul homme pouvait attester que vous étiez bien l'enfant du château ?

— Oui.

— Mais que cet homme était mort peut-être...

— Je le crains.

— Il est mort, en effet, mais en mourant il a avoué son crime.

— A qui ?

— Au curé de Saint-Martin-des-Champs.

Pas-de-Chance ignorait ce détail, et Bastinguette ne lui avait jamais dit.

— Eh bien, reprit Castillon, le curé de Saint-Martin vit encore ; c'est, m'assure-t-on, un beau vieillard qui a conservé toute sa présence d'esprit, et dont le témoignage aurait peut-être un certain poids.

— Dois-je lui écrire ? demanda Pas-de-Chance.

— Attendez encore. Savez-vous ce qu'est devenu M. de Neuville ?

— Mais il habite Paris, je suppose.

— Non ; il est dans une terre, en Nivernais, tout près de Saint-Martin-des-Champs. Il ne vient à Paris que rarement.

— Ah !

— Et j'ai idée que si nous allions passer, vous et moi, une huitaine de jours dans ce pays-là...

— Eh bien ?

— Nous avancerions singulièrement vos affaires.

Pas-de-Chance tressaillit et ne répondit pas.

Castillon continua :

— J'ai déjà trouvé un prétexte pour avoir un congé du patron, m'absenter quinze jours de l'étude.

D'ailleurs le patron ne me refuse jamais rien... Ah ! si, il me refuse de l'argent, mais à part ça...

— De l'argent ! murmura Pas-de-Chance, à qui ce mot fit éprouver une véritable terreur.

— Il est certain, dit le bossu, que l'argent est une terrible chose. Il en faut pour tout. On ne peut pas faire un pas dans la vie, sans que la pièce de cent sous demande à jouer le premier rôle.

Pas-de-Chance avait échangé avec le Charançon un regard éloquent de désespoir.

Castillon continua :

— J'ai bien quelques économies, mais elles sont si maigres qu'elles ne vont pas à deux cents francs. Sera-ce assez pour faire ce voyage ?

Pas-de-Chance fit un geste de dénégation et de refus.

Alors le Charançon prit la parole :

— Eh, dites donc, monsieur, fit-il, un mot, je vous prie ;

— Que désirez-vous ? fit le bossu.

— Vous croyez qu'un voyage là-bas serait nécessaire ?

— Oui,

— Mais à quoi aboutirait-il ?

— Ecoutez-moi bien, reprit Castillon. Si monsieur est vraiment le fils du comte de Neuville, comme tout, du reste, paraît l'indiquer, il est impossible qu'il n'ait pas avec son père une vague ressemblance ; et certainement cette ressemblance frappera les gens de Saint-Martin-des-Champs.

— C'est juste ce que vous dites là, fit le Charançon.

— Ensuite, continua le bossu, le château qu'habite M. le comte de Neuville n'est pas très éloigné de là.

— Ah !

— Et le baron y a transporté tous ses portraits de famille.

Pas-de-Chance tressaillit, car il se souvint que Bastinguette lui avait conté que dans le salon de celle qu'il croyait être sa mère, elle avait vu un portrait qui lui ressemblait si parfaitement qu'elle avait jeté un cri, croyant voir Pas-de-Chance lui-même.

Le Charançon se gratta l'oreille :

— Avec tout ça, dit-il enfin, je ne vois pas la nécessité d'avertir le baron de Neuville du retour de Pas-de-Chance.

— Je suis de votre avis, dit Castillon, mais j'ai mon idée ; et si M. Godefroy veut m'accompagner...

— Où donc ? demanda brusquement Pas-de-Chance.

— Là-bas, dans le Nivernais. Avec seulement trois cents francs, on fera le voyage.

— Trois cents francs ! exclama Pas-de-Chance d'un air étrange, trois cents francs !

— Je les aurai, dit le Charançon.

— Toi !

— Sans doute. Ne t'inqiète pas de cela.

— Mais, je veux savoir.

— Tu sauras, plus tard, répondit le Charançon qui ne songeait à rien moins qu'à aller emprunter cette somme à Bastinguette, sans que Pas-de-Chance le sût.

Mais en ce moment on frappa à la porte, et comme la clef était dessus, au dehors, le visiteur la tourna et entra. Pas-de-Chance et le Charançon reconnurent le marchand d'habits qui, le matin, avait acheté le paletot.

— Messieurs, dit celui-ci, qui s'était fait pour la circonstance une figure bien franche et bien réjouie, vous m'avez vendu ce matin pour huit francs un paletot qui en valait quatre cent huit. Je vous rapporte les quatre cents.

Le Charançon jeta un cri et Pas-de-Chance se frotta les yeux pour s'assurer qu'il était bien éveillé.

En parlant ainsi, le marchand d'habits tira de sa poche les quatre billets que la jeune femme lui avait remis le matin. Ces billets étaient sales, ils étaient froissés et ils paraissaient bien avoir séjourné dans quelque poche graisseuse, plutôt que d'être sortis, quelques heures auparavant, du portefeuille de la Banque. Pas-de-Chance fut le premier à revenir de la stupeur qui s'était emparée de lui et du Charançon.

— Mais, monsieur, dit-il, je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

— Ni moi, dit le Charançon dont la voix se prit à trembler légèrement.

Le marchand d'habits avait posé les quatre billets sur la table.

— C'est bien simple pourtant, dit-il.

— Ah ! fit Castillon qui le regarda à son tour,

— Ce matin, reprit le marchand, je passais dans la rue, ces messieurs m'ont appelé.

— Fort bien !

— Et il m'ont vendu un paletot.

— C'est bien çà, fit le Charançon.

— Une fois rentré à la boutique, j'ai décousu le paletot pour le remettre à neuf, et j'ai trouvé ces quatre cents francs dans la doublure. Alors, comme je suis un honnête homme, je les rapporte. C'est bien simple.

Mais Pas-de-Chance répondit :

— Je n'ai jamais caché de l'argent dans la doublure de mon paletot.

— Que ce soit vous ou un autre, peu importe !

— Cet argent n'est pas à moi.

— Ni à moi, dit le marchand.

Et il salua et sortit sans donner aux trois jeunes gens le temps de crier gare.

Pas-de-Chance voulut s'élancer vers la porte.

— Que fais-tu ? demanda le Charançon ?

— Tu le vois, je cours après lui.

— Pourquoi faire ?

— Pour lui rendre son argent.

— Mais, s'il te le rapporte, c'est qu'il n'est pas à lui.

Et le Charançon se mit résolûment devant la porte.

— Pardon, mes amis, dit le bossu, au lieu de perdre la tête, répondez-moi.

Pas-de-Chance revint vers lui.

— Voyons, poursuivit Castillon, il y a un fait difficile à contester, c'est que la doublure du paletot renfermait quatre cents francs.

— Parbleu ! dit le Charançon.

— Je n'ai jamais caché pareille somme dans le paletot, dit Pas-de-Chance.

— Soit.

— Alors cet argent n'est pas à moi, mais à celui qui m'a vendu le paletot.

— Etait-il neuf quand vous l'avez acheté ? demanda naïvement le bossu, pour la modeste bourse de qui le marché du Temple n'avait aucun mystère.

— Il était neuf, dit le Charançon ; mais devinez où nous l'avons acheté ?

— Je ne sais pas...

— En Amérique, à New-Yorh, la veille de notre départ, dans une rue dont je ne sais pas le numéro.

C'est bien étrange cela, murmura Pas-de Chance.

Le Marseillais poursuivit, prenant à partie le clerc de notaire :

— Comment voulez-vous qu'on renvoie quatre cents francs à New York, à un marchand dont on ignore le nom, qui habite une rue dont on a oublié le numéro ? C'est insensé.

— Et puis, dit Castillon, il y a une chose bien surprenante en tout ceci.

— Laquelle ?

— C'est que les billets de la Banque de France doivent être fort rares à New York.

— C'est encore vrai.

— Peu importe ! dit Pas-de-Chance ; il y a une chose certaine, c'est que cet argent n'est pas à moi.

Possession vaut titre, dit le Charançon qui était moins scrupuleux.

(A suivre.)

UNE LACUNE COMBLÉE

Parmi les personnes affaiblies par l'âge, par la maladie, par le travail ou par toutes autres causes débilitantes, il en est peu qui n'aient point fait usage du quinquina associé à un ou plusieurs médicaments qui au lieu de corroborer les propriétés toniques, fébrifuges, anti-périodiques et reconstituantes qu'il possède, lui font perdre, à l'état de combinaisons mal entendues, le peu de fruit qu'on a déjà beaucoup de peine à retirer de son emploi isolé. Combien de médecins, en effet, ont été forcés de le proscrire à leurs malades, à cause des crampes d'estomacs, des éblouissements et des bourdonnements d'oreille que provoque son extrême amertume; combien de gens, confiants dans les propriétés citées plus haut, après avoir absorbé ce remède sous toutes les formes (vin, pilules, sirop, etc.) se sont trouvés tout étonnés d'arriver, au bout d'un certain temps, à un résultat inverse de celui qu'ils attendaient. On dirait véritablement que la nature, en douant le quinquina d'une saveur qui le fait rejeter des estomacs les moins rebelles, ait voulu nous retirer d'une main ce qu'elle nous avait donné de l'autre.

En raison des inconvénients que nous venons de signaler, si l'action physiologique du quinquina sur l'homme en santé, dit le savant docteur Trousseau, n'est pas aussi innocente qu'il a plu à quelques thérapeutistes de le proclamer, combien plus cette action se fait-elle sentir sur l'individu qui vient lui demander un soulagement à ses maux. Chaque fois que le goût se trouve offensé, l'estomac est là comme une sentinelle pour dire aux remèdes aussi bien qu'aux aliments : halte-là, vous ne passerez pas, ou si vous passez, vous ne serez ni modifiés par le suc gastrique ni absorbés par l'économie.

C'est ce que n'ont jamais compris les spécialistes. Aussi, y avait-il là une lacune qui empêchait de tirer du quinquina tout l'avantage qu'on était en droit d'attendre d'un médicament aussi précieux. Il appartient à M. Léon Bertrand, pharmacien à Lyon, de venir combler cette lacune. Comprenant avec raison que dépasser le but n'était pas l'atteindre, au lieu d'associer ce remède aux éléments les plus disparates et les moins assimilables, il s'est appliqué simplement à la recherche des moyens les plus propres à faire profiter de ses merveilleuses vertus toniques, apéritives et reconstituantes les personnes les plus faibles et les plus délicates. Ces moyens, il les a trouvés dans la diastase unie aux principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange. Ces substances, ajoutées dans les proportions les plus heureuses au vin qui porte son nom, ont permis à M. Bertrand de réaliser pour le quinquina l'idéal rêvé par le médecin : en faire supporter sans fatigue ce précieux produit, sans nuire à ses propriétés médicamenteuses, aider la salive par la diastase à la disgestion complète du pain et des matières amylacées offrir enfin au malade une délicieuse boisson qui vient justifier cette maxime d'Horace qu'il a prise pour devise : « Celui-là seul atteint la perfection qui joint l'utile à l'agréable. »

Le **VIN BERTRAND** se trouve chez son inventeur, **rue Confort, 12, à Lyon,** *et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.*

Paraît à Lyon
le 1er et 16 de chaque mois

L'ÉCHO MILITAIRE

Revue bi mensuelle des armées de terre et de mer.

Un an : 6 fr. — Le numéro : 25 c.

En vente à la librairie Edouard, 34, rue Tupin. — On s'abonne : à Lyon, librairie Bonnaire, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville ; librairie Pelletier, cours Lafayette, 93.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disponibilité. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue,	2 0/0
A 3 mois,	3 0/0
A 6 mois,	4 0/0
A 1 an,	4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus,	5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

L'AKHBAR

Journal le plus ancien et le mieux informé des journaux algériens

Bureaux : Place du Gouvernement, à Alger

ABONNEMENTS :

France. — Trois mois, 12 f. : Six mois, 23 f.
Etranger.—Trois mois, 14 f. : Six mois, 25 f.

On s'abonne chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : **8 francs** par an

VIN DE QUINQUINA

AU VIN D'ESPAGNE

De Joseph DENAUX

Le litre, **5** fr. — Le demi-litre, **2** fr. **50** c.

52, R. DE LA CHARITÉ & 49, R. FRANKLIN

Envoi franco par 4 litres

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance

Aug. DESPORTES

14, Quai de Vaise, Lyon

Nettoyage de montre.....	2 fr. 50
Grand ressort de Genève.....	2 fr.
Réveil, depuis.....	6 fr. 50
Montres à cylindre, argent depuis	25 fr.

Tout est garanti

GUÉRISON radicale des **Maladies de la peau, dartres, eczéma,** des affections récentes et anciennes, par l'**Extrait de Salsepareille** de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — *Consultations gratuites tous les jours.*

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **Ceinture PUY-LAURENT,** bandagiste, *5, rue de la Barre, Lyon.* Utile grossesse et suites de couches.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, **M. Didier,** médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, nº 57; les **bronchites, catarrhes, asthmes,** la **phtisie,** sont soulagés de suite ; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance

---

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la **Bronchite chronique,** traitement nouveau. Brochure de 136 pages, 13e édition, par le docteur JULES BOYER, de Paris. — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste, à M. Delahaye, libraire éditeur, place de l'Ecole-de-Médecine, 23, Paris. Se trouve aussi à Lyon dans les pharmacies Bernoud, 3, rue de la République ; Estragnat, place Kléber ; Faivre, place des Terreaux.

Dr Gaillard, *1, quai de la Charité, Lyon*

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISSANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : **10 fr.** par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

VOS CHEVEUX ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la **Pommade cheveuline Ramognino** qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la **Pommade cheveuline** pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunoz, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés **Laurent PUY,** bandagiste, *Rue de la Barre, 5, Lyon.*

DÉCOUVERTE HUMANITAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques et de tous les inconvénients de la bouche, par l'**ELIXIR SOUVERAIN** des **ALPES** en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. ROYER, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais,* rue des Marronniers, 8.

DEMANDEZ *dans les dépôts de la Société* **des LAITERIES DU RHONE** les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil.....	5 fr.
Beurre fin de table.....	3 50

Qualités estampillées

AVIS
AUX

MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, **Léon BERTRAND,** *12, rue Confort.* — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE ET DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie St-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just).— Pharmacie BOISSONNET, cours de Brosses. — A GRENOBLE, pharm. Chatrousse et Marcel.— A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

Avis de dettes

M. Villani, rue Duguesclin, 131, prévient le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaîtra aucune dette contractée par Savine Barnasconi, son épouse, qui a quitté le domicile conjugal.

Acquisition

Mme veuve Labaureau ayant vendu son fonds de buvette, situé rue Imbert-Colomès, nº 33. Réclamer à M. Baillon père, même rue 27, dans les dix jours sous peine de forclusion.

Eau hygiénique des Bébés

Toilette suave, force des reins, préservatif destructeur des rougeurs, boutons, odeurs aigres du lange. Economie et santé, flacon pour un mois, toilette, 4 fr. — Lyon : Reynon, coiffeur, rue Gasparin, 12 ; Pharm. des Terreaux. Roanne : Gerbay ; St-Etienne : Philippon, rue de la Loire, 2. Grenoble : Chatrousse. — Mêmes pharmacies, *Mixture souveraine,* pour ramener, faciliter, régulariser les époques de la femme et en calmer les malaises, le flacon, 3 f.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. INJECTION QUET hygiénique, préservatrice et infaillible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

---

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 19, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez le *Réglisse homéopathique* du dr **Schismann,** 90 c. la boîte de 100 grammes : Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

SANS INJECTIONS NI MERCURE
Dr PEILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h. ; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et déconstipantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, nº 14, sous le nº 1216.

ON DEMANDE à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, nº 2287.

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des malaises, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide ; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphe stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs); la résistance vitale est sensiblement affaissée, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'*organisme.* Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phtisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de ces plantes étiolées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se osnt élevées sans prendre ni forces ni consistances, et dépérissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fieurs et de fruits.

On reconnait généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'essouflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou ; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'inaptitude aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution notable de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang ; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte : les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets ; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Elixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne *à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut* échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible ; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Elixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la sustance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils réparent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie ; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Elixir antianémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

Dr. T. A.

DÉPOT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre *(en face le pont de la Guillotière)*

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, **PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50**

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le nº 1938

INJECTION ROUX GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie **ROUX,** 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, phie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

CONTRE ANÉMIE CHLOROSE, MANQUE D'APPETIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de **10** fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON

DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just ; pharm. Boissonnet, cours de Brosses. **A Grenoble,** pharm. Chatrousse et Marcel ; **à Saint-Etienne,** pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux

Siège Social :
Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de **Cent francs** par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.065	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.998
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.536	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins **vingt fois** aux souscripteurs.

A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous les trois mois ; la prochaine aura lieu en janvier 1882.

Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de *mille francs.*

Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de **cent mille francs.**

Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, nº 2367.

AGENCE DE PUBLICITÉ Vor FOURNIER

SUCCURSALE
SAINT-ETIENNE
6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE
GRENOBLE
Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.

Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.

Châlon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Progrès de l'Ain, — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France